



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-403

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2026

Sommaire

DIRM MED - service des Affaires Economiques /

R76-2026-09-30-00012 - Arrêté portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée
(4 pages)

Page 3

DIRM MED - service des Affaires Economiques

R76-2026-09-30-00012

Arrêté portant nomination des membres du
conseil du comité régional de la conchyliculture
de Méditerranée

**Arrêté portant nomination des membres du conseil du comité régional
de la conchyliculture de Méditerranée**

**Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne**

Vu le Code rural et de la pêche maritime notamment le titre Ier du livre IX ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne - M. RIGOULET-ROZE (Fabrice) ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR (secrétariats généraux pour les affaires régionales) ;

Vu l'arrêté n° R76-2026-06-29-00020 du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LENORMAND Directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

Vu l'arrêté du préfet de région Occitanie R76-2026-03-03-00002 du 3 mars 2026 fixant la répartition des sièges du conseil du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée ;

Vu l'arrêté n° R76-2026-05-22-0012 du 22 mai 2026 portant organisation générale de l'élection en vue du renouvellement du mandat des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée ;

Vu l'arrêté n° R76-2026-07-27-00001 du 22 juillet 2026 fixant l'état définitif des listes des candidats éligibles à l'élection partielle du 17 septembre 2026, en vue du renouvellement des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2026 relatif aux modalités de désignation de représentants des coopératives maritimes de conchyliculteurs volontaires comme membres comités régionaux de la conchyliculture ;

Préfecture de la région Occitanie
Préfecture de la Haute-Garonne
Place Saint-Etienne – 31038 TOULOUSE cedex 9
Tél : 05 34 45 34 45
www.occitanie.gouv.fr

Vu le procès-verbal en date du 17 septembre 2026 des élections de vote pour la circonscription de Gruissan ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote pour la circonscription de Vendres en date du 17 septembre 2026 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote pour la circonscription de Loupian en date du 17 septembre 2026 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote pour la circonscription de Bouzigues en date du 17 septembre 2026 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote pour la circonscription Frontignan en date du 17 septembre 2026 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote pour la circonscription de Corse en date du 17 septembre 2026

Considérant les désignations par la coopération maritime de deux représentants des coopératives maritimes de conchyliculteurs volontaires en date du 29 septembre 2026 ;

Considérant l'absence de réponse aux saisines en date du 03 août 2026 et du 17 septembre 2026 des organisations syndicales représentatives des personnels employés à titre permanent dans les exploitations conchyliques ;

Considérant les propositions conjointes des organisations professionnelles de la conchyliculture représentatives parvenues aux services de l'Etat dans le cadre du renouvellement des membres des conseils des comités régionaux de la conchyliculture ;

Considérant les procès verbaux des opérations électorales du scrutin du 17 septembre 2026 dressés par le préfet de région Corse et les préfets de département de l'Aude et de l'Hérault, portant renouvellement du comité régional de la conchyliculture Méditerranée pour les circonscriptions de Gruissan, Vendres, Marseillan, Meze, Loupian, Bouzigues, Sète et Frontignan ;

Sur proposition du Directeur interrégional de la mer Méditerranée,

ARRÊTE

Article 1er :

Sont nommés membres du conseil du comité régional de la conchyliculture Méditerranée, pour une durée de quatre années, les professionnels suivants :

Centre conchylicole ou circonscription électorale	COMPOSITION			
	COLLÈGE des « EXPLOITANTS »			
	Huîtres		Moules et autres coquillages	
	Titulaires	suppléants	Titulaires	suppléants
LEUCATE	MURCIA David	GUINOT Yoann		
	BONIFACE Théo	PERRALTA Jordi		
GRUISSAN			ANGULO Grégory	Non pourvu
VENDRES			BLANC Samy	Non pourvu
MARSEILLAN	MOULIS Ludovic	CRUEIZES Anthony	VIDAL-DENIS Yolande	GREALOU Jérôme
	ADOLSA Jean-Christophe	COMPAN Basile	ORTIN Edith	RICARD Johan
MEZE	RANCITELLI Bastien	BREIL Nicolas	GIGLIANO Gaëtan	GIGLIANO Bruno
	ALEXANDRE Eric	VIDAL Yoan	CAUSSEL Yvan	CHAPAPRIA Jean-Noël
	RIGAL Emmeline	OVISE Quentin	ARMENTIER Joël	GANIGAL Frédéric
	RUE Teddy	MARTINEZ Jean-Claude		
	REGNIER Ludovic	BRISSON Mick		
LOUPIAN	JULIEN Simon	ESTEOULE Alexandre	ROUQUETTE/ROCAMORA Audrey	ROCAMORA Ramon
	BERLHE Jean-Jacques	JAMMA Julien	LUX Marie	ZECCHINON Thomas
	SANCHEZ Guy	MENDEZ Yoan	COURBIN Stéphane	CESSATEUR Alexandre
	COUSSEAU Robert	ROUZIÈRES Thierry		
BOUZIGUES	ROQUES Pascal	MERENNA/DAVID Stéphanie	GIULIANELLI Gérald	DAVID Bertrand
SÈTE	FORES Jean-François	MICHELOT Julien	DOS SANTOS Grégory	BALESTER Antoine
FRONTIGNAN			LAFONT Patrice	TARBOURIECH Florent
Port-Saint- Louis-du-Rhône	MANIAS Denis	GRAINDEPICE Joël	KETANI Cédric	BENDJEMA Meddy
La Seyne / Mer			HOURDEQUIN Martial	LE CORRE Yannick
ALERIA			PASTRE Pierre	Non pourvu
Représentants des coopératives maritimes de conchyliculteurs volontaires	ARCELLA Laurent	MIROUX Peggy	SCOTTI Paul	CONNES Mélanie
Représentants des salariés	2 POSTES - Absence de proposition			

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2026.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région Occitanie et le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 30 septembre 2026

Pour le préfet de la région Occitanie,
par délégation,

Christophe
LENORMAND
christophe.le
normand

Signature numérique
de Christophe
LENORMAND
christophe.lenormand
Date : 2026.09.30
14:15:10 +02'00'

Ampliation :
DGAMPA/SDAEP/BCEL
SGAR
DIRM MED – DIRM (Affaires économiques)
DRMLC
DDTM/DML 66/11 – 34/30 – 13 – 83
CRC Méditerranée